



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES  
SAINT PARRES AUX TERTRES



## Autorisation parentale

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_

Autorise mon enfant : \_\_\_\_\_

A poser sa candidature au Conseil Municipal des Jeunes en qualité de Conseiller Municipal de sa classe.

Je m'engage à conduire mon enfant à chaque réunion et à venir le chercher 1 h 30 (maximum) après le début de la séance.

Autoriser mon enfant à participer à des journées « citoyenneté » qui pourront occasionner des déplacements en bus, sous la responsabilité de la mairie de SAINT PARRES AUX TERTRES.

Si vous désirez davantage de renseignements, vous pouvez appeler l'ACM Pascale Paradis au :

**09.63.63.82.14 ou 07.72.38.21.10** (lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h)

Date : \_\_\_\_\_

Signature :  
Lu et approuvé

Cette autorisation a une validité de 3 ans